

autorité sur les matières légales et les principales questions du jour,—et l'absence de toute autre bibliothèque publique dans cette partie du pays,—il est évident qu'il sera nécessaire avant longtemps d'augmenter considérablement la collection dans ses parties les plus importantes. La bibliothèque est loin d'être aujourd'hui au niveau des bibliothèques publiques dans les Etats-Unis, et de répondre aux besoins des lecteurs éclairés. Mais aucune addition considérable ne pourra nécessairement se faire avant que les livres soient placés dans des salles qui se prêteront à une augmentation continuelle.

Nous avons pleine espérance de pouvoir transférer bientôt la bibliothèque dans son nouveau local. On travaille maintenant à la décoration de l'intérieur, et il y a lieu de croire que le transfert se fera avant la fin d'une autre année.

J'attire respectueusement l'attention du parlement, en vue de ce changement, sur le fait que la loi de 1871, a fait disparaître l'ancienne liaison de la bibliothèque du Parlement avec le Sénat et la Chambre des Communes, et en a fait un département indépendant du service civil. Néanmoins, les officiers chargés de l'administration des deux Chambres, ont décidé que, tant que les livres seraient déposés dans les salles qui se trouvent dans l'édifice central, ils pourvoiraient au nettoyage, au chauffage et à la fourniture de ces salles. Mais avec le transfert de la bibliothèque dans son local permanent, il faudra prendre d'autres arrangements pour ce service, et pourvoir aux dépenses qu'il occasionnera.

La bibliothèque continue à recevoir des dons précieux, surtout des bibliothèques étrangères. Et le bibliothécaire est heureux de constater que, grâce aux efforts de l'honorable sénateur *Brown*, lors de sa dernière mission officielle à *Washington*, il a pu se procurer les documents publiés par le Congrès depuis l'année 1868, ce qu'il n'avait pu obtenir jusqu'à présent en s'adressant directement aux officiers du Congrès, et recevoir du gouvernement des *Etats-Unis* une précieuse collection de publications officielles.

Un catalogue supplémentaire des livres achetés durant l'année écoulée est prêt pour la distribution aux députés. Les listes de tous les dons reçus, et des livres déposés en vertu de la loi des droits d'auteur durant la même période, accompagnent ce rapport.

Le nombre des volumes dans la bibliothèque à la dernière session était porté à 72,550. 2,536 environ ont été ajoutés depuis, ce qui fait un total de 75,086.

Le tout respectueusement soumis,

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire.

Bibliothèque du Parlement, }
4 février, 1875. }

(Pour liste des dons reçus depuis le 26 juillet, 1874 voir documents de la session.)

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*,

La Chambre s'est ajournée.